

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2384

Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du fonds associatif local et du fonds d'initiatives locales au titre du contrat de ville (convention territoriale 2015-2020)

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2384 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIFFERENTES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU FONDS ASSOCIATIF LOCAL ET DU FONDS D'INITIATIVES LOCALES AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE (CONVENTION TERRITORIALE 2015-2020) (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En vue de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants, la Ville de Lyon et l'Etat ont constitué, dans le cadre du contrat de ville, un fonds réservé aux petites associations intervenant dans les quartiers prioritaires.

Il s'agit, par le Fonds Associatif Local, de soutenir des associations répondant aux critères suivants :

- être une association en lien direct et intervenant en proximité auprès des habitants du quartier ;
- être une association composée essentiellement de bénévoles et/ou ayant un salarié à temps partiel ;
- être porteurs d'un projet avec une dimension collective. Ils doivent viser l'amélioration des rencontres et des relations avec des personnes plus isolées, de différentes cultures, de différentes générations et être surtout ouverts et accessibles à tous.

Par ce fonds, il s'agit de promouvoir et soutenir ces associations qui développent au travers de leurs actions leurs postures d'ouverture, des liens sociaux, des relations s'adressant à des personnes qui peuvent être en situation de fragilité, précarité voire d'exclusion sociale. L'accent est plutôt mis sur les projets visant à lutter contre le repli des publics les plus fragiles, à se mettre en posture d'aller vers et d'ouverture en proposant des actions qui mobilisent le plus grand nombre d'habitants, qui construisent des liens de citoyenneté et de solidarité. Les supports pour le développement des actions sont de nature variable : loisirs, éducatifs, culturels, festifs...

Ce fonds s'inscrit dans les orientations de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015-2020 qui a succédé au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon arrivé à échéance fin 2014.

Pour bénéficier d'une subvention, les projets doivent :

- avoir une dimension collective ;
- se dérouler dans le temps, au maximum une année ;

- se dérouler en proximité dans les quartiers prioritaires et en direction des habitants de ces quartiers ;
- être ouverts et accessibles à tous ;
- s’inscrire en partenariat avec les autres structures du quartier existantes dans le champ de l’action pour permettre de développer liens, synergies et pratiques de réseaux.

Ce fonds peut ainsi contribuer au démarrage d’une association, pour son ouverture aux habitants du quartier. Il permet une aide au financement d’une action et non une aide au fonctionnement courant de l’association.

Par ailleurs, le Fonds d’Initiatives locales permet de soutenir des initiatives ponctuelles portées par des habitants dans les quartiers prioritaires et concourant également au développement du lien social.

Ce fonds a fait l’objet de deux programmations en 2016 que vous avez approuvées à l’occasion des Conseils municipaux des 6 juin et 4 juillet 2016.

Le tableau suivant présente les projets et les associations que je vous propose de soutenir dans le cadre du Fonds Associatif Local et du Fonds d’Initiatives Locales.

QUARTIER	ASSOCIATION MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	<i>Coût total de l'action</i>	MONTANT PROPOSE
Actions présentées dans le cadre du FAL				
8 ^e	LUDIVERSITE 30 rue Professeur Joseph Nicolas 69008 LYON	<p>Constituée en majorité de personnes en situation de handicap, Ludiversité se pose en passerelle entre le monde de la différence et celui de la norme.</p> <p>En lien avec diverses associations et institutions du quartier Mermoz Nord, seront proposés pour l'année 2016 :</p> <p>- Le projet "Spatiolud" : par une permanence hebdomadaire, espace ludique à destination des mères, de leurs enfants et des âgées, pour favoriser les relations de solidarité locale.</p> <p>Nombre d'habitants concernés : environ 10 personnes.</p> <p>- Un cycle de séances de réflexion à la conception de jeux en vue d'une animation festive sur le quartier.</p> <p>Nombre d'habitants concernés : environ 100 personnes.</p>	2 550 €	2 550 €

8 ^e	MAURICE LANGLET EN ACTION 102 avenue Paul Santy 69008 LYON	Créée en février 2016, cette association vise à mettre en lien les habitants du quartier Santy. Forte d'une belle dynamique, elle aspire à l'organisation de soirées à thèmes permettant de découvrir la culture d'origine des habitants, de goûters éducatifs sensibilisant les enfants au thème de l'environnement, mais aussi à la visite des personnes isolées et souffrantes dans le quartier (par le portage de repas et de temps d'échanges). Nombre d'habitants concernés : environ 100 personnes.	3 350 €	1 000 €
7 ^e	JEUNES ACTION GERLAND 7 rue Ravier 69007 LYON	Cette association allie accompagnement dans la scolarité et insertion dans la vie active à l'organisation d'activités et de divertissements, pour une meilleure sociabilité des jeunes et adolescents accompagnés. Sont ainsi prévues sur l'année 2016 : des visites de la grotte de Lasco et du Parc Vulcania, la participation à une fête de quartier, et même la projection d'un cinéma en plein air. Nombre d'habitants concernés : environ 600 personnes.	7 400 €	1 500 €
Sous total actions FAL 2016				5 050 €
Actions présentées dans le cadre du FIL				
5 ^e	MJC MENIVAL 29 avenue de Ménival 69005 LYON	A la découverte d'un Festival : ce projet vise à faire découvrir les acteurs et l'environnement du Festival du Grand Bornand à un groupe d'habitants particulièrement impliqués dans l'organisation des événements culturels organisés sur les quartiers de la Duchère et de Ménival. Ce week-end devrait permettre d'enrichir les pratiques et de renforcer les liens entre ces acteurs du lien social et de l'accès à la culture. Nombre d'habitants concernés : environ 12 personnes.	2 100 €	1 500 €
8 ^e	RENOUVEAU PRESSENSE 17 avenue Francis de Pressensé 69008 LYON	Cette association promeut un double objectif de défense des intérêts des locataires et de mieux vivre-ensemble. Elle a fait le choix de s'affilier à la Confédération nationale du logement qui lui propose conseils et appui. Elle finance une partie de son activité par la mise en œuvre d'événements sur le quartier (vide-grenier, loto). Réussissant à tisser des liens avec les acteurs publics mais aussi privés du territoire, elle prévoit la réalisation d'une action festive sportive le 21 septembre 2016, en lien avec l'Association Basket Citoyen et le Bibliobus. Nombre d'habitants concernés : environ 40 personnes.	1 230 €	1 200 €
Sous total actions FIL 2016				2 700 €
TOTAL GENERAL				7 750 €

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 5^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1. Les subventions ci-dessus sont allouées aux associations susmentionnées, pour un montant total de 7 750 euros.

2. Le modèle type de convention d'application devant être signée avec les associations pour lesquelles des conventions cadres ou mixtes ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. La dépense correspondante, soit 7 750 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2016 sur la ligne de crédit n° 41781, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU